



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>21152</b>	De <b>M. David Habib</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Atlantiques )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >programmes	<b>Analyse</b> > sciences économiques et sociales.
Question publiée au JO le : <b>19/03/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>07/01/2014</b> page : <b>202</b>		

### Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les nouveaux programmes de terminale en sciences économiques et sociales (SES). En effet, alors que la communauté éducative se félicite de l'allègement des programmes d'histoire-géographie pour la rentrée prochaine et la nomination d'un groupe d'experts chargé de rédiger de nouveaux programmes, il y a urgence à prendre des mesures identiques dans d'autres disciplines tout aussi maltraitées que l'histoire-géographie par les récentes réformes. Les élèves de terminale économiques et sociales subissent en SES les mêmes « programmes impossibles » élaborés dans la précipitation et publiés malgré l'avis négatif du Conseil supérieur de l'éducation. Par ailleurs, les professeurs dénoncent un programme encyclopédique et complexe. En tant que pédagogues, mais aussi éducateurs, ils ne peuvent accepter de présenter aux élèves des éléments de connaissances sans cesse nouveaux, sans leur laisser le temps de leur appropriation. Le caractère impératif de la contrainte programmatique (la soumission à l'examen final du baccalauréat) empêche en effet la formation suffisante de la plupart de leurs élèves : à l'analyse de documents, aux techniques de l'argumentation..., et sans doute surtout, à la réflexion autonome, libérée de l'enjeu utilitaire. Il serait incompréhensible que ce qui a été accordé aux programmes d'histoire-géographie, pour des raisons tout aussi légitimes, soit refusé aux SES. Aussi il souhaite savoir quelle mesure entend prendre le Gouvernement face à cette problématique.

### Texte de la réponse

Les programmes de SES des classes de première et terminale de la série ES ont été publiés respectivement aux bulletins officiels du 30 septembre 2010 et du 13 octobre 2011. Mis en application lors de la rentrée 2011 pour la classe de première et lors de la rentrée 2012 pour la classe terminale, ces programmes ont soulevé des questions qui méritaient le temps de la réflexion et de l'analyse. Constitué à cet effet, un groupe d'experts s'est réuni à trois reprises entre janvier et mars 2013 et a recommandé une première série d'aménagements. Ces recommandations ont ensuite été complétées par les propositions des syndicats d'enseignants et de l'APSES. Les aménagements apportés permettent d'alléger substantiellement les programmes. En effet, cinq questions ont été supprimées du programme de première de sciences économiques et sociales. De même, le nombre de questions à traiter dans le programme d'enseignement spécifique de la classe terminale est passé de quinze à douze. Ces dispositions doivent ainsi être en mesure de rassurer les professeurs qui disposeront du temps nécessaire pour traiter l'ensemble des questions au programme. Le Conseil supérieur de l'éducation a rendu un avis favorable sur les allègements aux programmes précités lors de la séance du 21 mars 2013. Ces derniers sont entrés en vigueur à la rentrée 2013.